

# Rapport

## du

# Compte administratif

## 2021

## Table des matières

Rappel des principes du compte administratif.....	3
Résultats de l'exercice 2021 : présentation générale.....	5
Budget principal.....	5
Budget annexe Mon Ciné.....	5
Les recettes de fonctionnement.....	6
Rétrospective et évolution.....	6
Les produits des services (chapitre 70).....	8
La fiscalité (chapitre 73).....	10
Les dotations et les participations (chapitre 74).....	12
Les dépenses de fonctionnement.....	14
Rétrospective et évolution.....	14
Le chapitre 011 : charges à caractère général.....	15
Le chapitre 012 : dépenses de personnel.....	17
Le chapitre 65 : contingents et subventions.....	20
Les dépenses d'investissement.....	22
Rétrospective et évolution.....	22
Aménagement / Foncier / Logement.....	23
Maintenance et gros travaux patrimoine bâti.....	24
Maintenance courante.....	25
Moyens des services .....	26
Opérations gérées en AP/CP .....	27
Opérations pluriannuelles gérées hors APCP .....	28
Autres opérations d'équipement .....	29
Les recettes d'investissement.....	30
L'épargne et les ratios financiers.....	32
Épargne et financement des investissements.....	32
Les amortissements.....	32
La dette.....	33
L'encours et l'annuité.....	33
Taux moyen de l'encours et durée résiduelle.....	34
Le budget annexe du cinéma.....	35
Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma .....	35
L'investissement réel du budget annexe du cinéma .....	36

## Rappel des principes du compte administratif

Le compte administratif (CA) retrace l'exécution d'un budget. Il présente les résultats comptables de l'exercice reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre. C'est donc un document essentiel pour connaître la santé financière d'une collectivité.

Dans sa forme, le document ressemble à celui du budget primitif, dont il reprend d'ailleurs les éléments votés en début d'année, ainsi que les éléments votés en cours d'exercice. Il présente les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement, réparties par chapitre et par nature.

La principale différence entre l'un et l'autre est que le BP présente un budget prévisionnel estimé et équilibré, alors que le CA présente les résultats définitifs et n'est donc pas équilibré.

Ce n'est qu'en clôture d'exercice que l'on connaît exactement comment les dépenses et les recettes sont exécutées en fonction des aléas survenus au cours de l'année.

Le CA présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.

En effet, la très grande majorité des ressources de la commune sont perçues en fonctionnement (dotations de l'État, recettes fiscales, attribution de compensation, ...) et elles doivent permettre non seulement de financer la totalité des dépenses de fonctionnement (salaires, dépenses courantes, subventions aux associations, ...), mais également une partie des investissements de la ville, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Cette opération, appelée "affectation du résultat", est délibérée par le conseil municipal chaque année au moment de l'adoption du CA, c'est à dire après le terme de l'exercice concerné. Elle apparaît donc dans l'exercice suivant : l'affectation du résultat de l'exercice 2021 apparaîtra dans la comptabilité de l'exercice 2022.

		EXERCICE 2021	
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		50,54 M€	56,97 M€
		Résultat de fonctionnement excédentaire (6,43 M€)	
INVESTISSEMENT		18,65 M€	Résultat d'investissement déficitaire (1,11 M€)
		+ Reports : 2,03 M€	7,53 M€

Le projet de "virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement" (dépenses 023 et recettes 021) prévu au budget primitif pour financer la section d'investissement est une hypothèse et ne fait pas l'objet d'une écriture comptable en cours d'année.

L'année 2021 a été vécue comme l'année de sortie de la crise du Covid19, avec, grâce à la vaccination généralisée, la diminution des contraintes sanitaires (confinements, arrêts d'activité, couvre-feu, jauges, ...) à partir de l'été. Le retour à "la normale" n'a cependant pas été général et homogène pour l'ensemble des secteurs : le sport, l'événementiel et surtout la culture ont encore beaucoup pâti de la crise sanitaire tout au long de 2021.

Plus globalement, la reprise économique mondiale à l'automne a été accompagnée de pénuries sur les marchés internationaux des matières premières (pénurie d'offre), et, conjuguée à des problématiques géopolitiques, à une flambée des prix de l'énergie. Le retour de la croissance, et encore davantage de l'inflation, ont atteint des taux méconnus depuis longtemps.

Les craintes inflationnistes ont de plus été accompagnées de tensions sur le marché de l'emploi : là encore, à revers de ce qu'était le contexte du marché du travail depuis de longues années, par manque de main d'œuvre les employeurs ont peiné à faire face au retour de l'activité, qui plus est dans un contexte de forte hausse de l'absentéisme (contagions, mises à l'isolement, gardes d'enfants, ...). Le secteur public souffre aussi globalement d'une baisse d'attractivité, auprès des jeunes notamment. Certains services locaux se sont trouvés en très fortes difficultés (absences, vacances de postes, contraintes réglementaires strictes, difficultés de recrutements) allant, très ponctuellement à Saint-Martin-d'Hères, jusqu'au blocage du service rendu.

Puis, en fin d'année, en termes de finances publiques, commençait le début des bilans et des interrogations sur la façon dont l'Etat paierait la dette du "quoi qu'il en coûte" de la crise sanitaire. Or les collectivités ayant terminé l'année 2021 avec un niveau global d'épargne élevé, renvoyant l'image de bonne santé financière préservée par la crise sanitaire, il était déjà entendu que le secteur public local serait mis à contribution par les décideurs nationaux, même si rien de précis ne "filtrait" encore dans le contexte figé de la campagne présidentielle.

Sur le plan des relations institutionnelles entre l'État et les acteurs publics locaux, le mandat d'Emmanuel Macron se finissait sur une note de forte déception, les élus ayant un sentiment de défiance face à la recentralisation des marges de manœuvre et de la décision financière (réformes fiscales imposées sans concertation).

A Saint-Martin-d'Hères, après une année 2020 certes très marquée par la crise mais sans dégradation forte des ratios financiers, les dépenses et recettes de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021. L'exécution de l'investissement a été de nouveau élevée, mais les indicateurs de santé financière sont restés préservés.

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications relatifs, dans l'ordre :

- aux recettes puis aux dépenses de fonctionnement,
- aux dépenses puis aux recettes d'investissement,
- à l'épargne,
- à la dette
- et enfin au budget annexe du cinéma.

A noter : dans les tableaux de présentation, la colonne "budgété" comprend le budget primitif réévalué par les différentes DM – décisions modificatives de budget présentées au cours de l'année : quatre au total.

## Résultats de l'exercice 2021 : présentation générale

### Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE N</b>	Section de fonctionnement	50 540 078,93	56 974 929,16	6 434 850,23
	Section d'investissement	17 756 676,22	19 574 684,60	1 818 008,38
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	0,00	2 198 747,15 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	888 893,02	0,00 (si excédent)	
<b>TOTAUX REAL N + REPORTS N-1</b>	Section de fonctionnement	50 540 078,93	59 173 676,31	8 633 597,38
	Section d'investissement	18 645 569,24	19 574 684,60	929 115,36
<b>RESTES A REALISER</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 183 987,53	149 544,00	-2 034 443,53
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	50 540 078,93	59 173 676,31	8 633 597,38
	Section d'investissement	20 829 556,77	19 724 228,60	-1 105 328,17
<b>Résultat définitif</b>				<b>7 528 269,21</b>

### Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE N</b>	Section de fonctionnement	406 436,51	409 565,58	3 129,07
	Section d'investissement	95 179,96	105 438,17	10 258,21
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	0,00	128 605,85 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	0,00	46 349,48 (si excédent)	
<b>TOTAUX REAL N + REPORTS N-1</b>	Section de fonctionnement	406 436,51	538 171,43	131 734,92
	Section d'investissement	95 179,96	151 787,65	56 607,69
<b>RESTES A REALISER</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	5 161,41		-5 161,41
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	406 436,51	538 171,43	131 734,92
	Section d'investissement	100 341,37	151 787,65	51 446,28
<b>Résultat définitif</b>				<b>183 181,20</b>

## Les recettes de fonctionnement

### Rétrospective et évolution

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Atténuation de charges (chap 013)	408 824	472 373	344 533	424 409	- 10,15%
Produits des services (chap 70)	2 938 238	2 128 564	2 664 207	2 734 706	28,48%
Impôts et taxes (chap 73)	35 663 184	35 410 868	36 138 657	37 339 298	5,45%
Dotations et participations (chap 74)	16 618 911	16 461 394	15 802 774	15 184 110	- 7,76%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	367 664	256 309	248 446	296 324	15,61%
Produits financiers (chap 76)	28 797	22 793	17 734	17 894	- 21,49%
Produits exceptionnels (chap 77)	188 094	1 218 434	68 800	726 751	- 40,35%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	93 000	93 000	
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>56 213 713</b>	<b>55 970 735</b>	<b>55 378 139</b>	<b>56 816 492</b>	<b>1,51%</b>
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors cessions (775) et hors provisions (7817)</b>	<b>56 095 713</b>	<b>54 863 934</b>	<b>55 285 139</b>	<b>56 685 111</b>	<b>3,32%</b>

Entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement **augmentent de 845,8 k€ (+1,51 %)**. Si en 2020, la stabilité globale par rapport à 2019 était préservée grâce à d'importants produits de cession qui compensaient la diminution de tous les autres postes, en 2021, la perception des recettes par chapitres redevient plus habituelle, avec une baisse des produits exceptionnels et la reprise à la hausse de la plupart des autres postes.

Les atténuations de charges au **chapitre 013** sont des remboursements de charges de personnel. Elles affichent une **diminution de 10,15 %**, expliquée notamment par la constatation en 2020 de remboursements à caractère exceptionnel, non reconduits en 2021 (URSSAF et mise à disposition d'un agent). A périmètre constant, l'évolution globale du chapitre s'établit à + 33,25 %.

En effet, les subventions pour financer certains postes spécifiques augmentent de 33,91 %, grâce au doublement des subventions ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), 105 k€, et au maintien de la coordination du PRE (Projet Réussite Educative), 51 k€.

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM et Sofaxis atteignent quant à eux la somme de 253,5 k€ (+ 41,36 %), reflétant en partie la hausse de l'absentéisme.

Le **chapitre 70** des produits des services est détaillé ci-dessous. Le **chapitre 73** est traité avec la fiscalité, le **chapitre 74** avec les dotations.

Suite à une baisse de 30 % en 2020, les autres produits de gestion courante inscrits au **chapitre 75** progressent de 15,61%.

Les revenus des immeubles (article 752) ré-augmentent de 17 k€, soit **+8,54 %**. Cette hausse s'explique notamment par l'acquisition et la reprise du bail des locaux du bureau Poste Renaudie. Elle est atténuée par l'absence de location de la salle de l'Heure Bleue jusqu'en octobre 2021.

L'article 7588 (autres produits de gestion courante) ré-augmente quant à lui de 23 k€, soit **+40,39 %** grâce aux remboursements d'eau et électricité (15,7 k€), à la prise en charge des consultations réalisées au centre de planification par la CPAM et les mutuelles, et à la

nouvelle facturation des charges locatives du bureau de Poste Renaudin.

Le **chapitre 76** comptabilise les remboursements, par la Métro, des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés. Il diminue naturellement avec l'extinction progressive de cette dette.

Les produits exceptionnels au **chapitre 77** diminuent de 491,7 k€ (-40,35 %). Cette baisse s'explique par les produits de cessions qui s'élevaient à 1,2 M€ en 2020, alors qu'ils sont de 38 k€ en 2021 (ventes de véhicules). Hors cessions, le chapitre 77 affiche une hausse de 576 k€ provenant essentiellement de l'annulation d'un mandat de 2020 pour la MJC suite au rejet de la requête en référé (424 k€), de la rétrocession d'une subvention ANRU pour le projet "Eté en place" (51 k€), de condamnations pour faits de violence aggravée sur personne dépositaire de l'autorité publique (66,3 k€) et de régularisations de mandats d'investissement payés sur l'exercice antérieur (84 k€).

Par ailleurs, la collectivité a perçu 5 300 € d'aides du FIPHFP Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique suite à l'achat de matériel spécifique pour les agents porteurs de handicap

A noter enfin que les indemnisations de sinistres diminuent sensiblement (17,4 k€, soit - 52,7 %).

Le **chapitre 78** retrace les reprises sur provisions. En 2020, la provision initialement constituée pour couvrir les produits irrécouvrables de l'ex budget annexe de l'eau a fait l'objet d'une reprise partielle (93 k€ pour payer les admissions en non valeur).

## Les produits des services (chapitre 70)

RECETTES PRODUITS DES SERVICES	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
TOTAL Produits des services (chap 70)	2 938 238	2 128 564	2 664 201	2 734 706	28,48%

Le **chapitre 70 des produits des services** regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

Après une baisse de 809,7 k€ en 2020 majoritairement liée au contexte sanitaire, ce chapitre ré-augmente de **606,1 K€ (+28,48%)**.

En 2020, presque tous les services avaient vu leurs produits chuter avec la crise sanitaire (arrêt complet des activités pendant le confinement, reprise progressive sous contraintes...). Les recettes liées aux participations des familles étaient les plus impactées. Logiquement, avec la **reprise progressive de l'activité** en 2021, ces recettes sont celles qui affichent les plus grosses ré-augmentations.

- restauration scolaire : + 164 k€ : le fonctionnement du service est quasiment revenu à la normale ;
- petite enfance : + 127,5 k€ : les crèches ont ouvert 214 jours sur les 234 prévus. Les taux d'occupation reviennent à la normale, mais pas les taux de facturation qui sont encore impactés par de nombreuses absences. A noter, une forte baisse de présence des enfants accueillis en occasionnel qui ont eu du mal à revenir après la crise ;
- activités de l'EMS et entrées piscine : + 81,8 k€ : contrairement à 2020 qui avait vu les inscriptions de la rentrée réduites à néant du fait d'une prolongation des abonnements de l'année précédente, les inscriptions de septembre 2021 ont peu être réalisées normalement.
- accueil périscolaire et centres de loisirs : + 33 k€ : les activités ont pu redémarrer malgré des contraintes dues au protocole sanitaire. Les accueils de loisirs ont fonctionné normalement en 2021, sauf aux vacances de printemps où seuls les enfants prioritaires ont été accueillis. En moyenne, 1590 enfants fréquentent le périscolaire midi et 1450 le soir. Concernant les "colos" : 4 séjours ont eu lieu pendant l'été et 1 séjour aux vacances d'automne, 710 journées ont été réalisées et 144 enfants ont participé (Pour rappel en 2020: 2 séjours en été et 1 en automne: 480 journées réalisées pour 96 enfants).

Par contre, pour le secteur de la culture, la reprise s'avère plus difficile. SMH en Scène a dû annuler 17 spectacles (manque à gagner sur les recettes de billetterie : 53 k€). Habituellement, le service organise des co-réalisations avec des partenaires qui engendrent une refacturation. Elles n'ont pu être mises en place en 2021. Enfin, le service proposait des prestations de surveillance-sécurité-incendie et des mises à disposition de l'ECRP pour les manifestations des associations mais ces dernières ont été quasiment toutes annulées.

La cuisine centrale peine également à retrouver son rythme habituel. Si en 2020, son activité avait pu être réorientée vers les repas individuels et les portages à domicile, générant une hausse de 12,9 k€ par rapport à ses recettes 2019, le nombre de repas servis en foyers et restaurants collectifs continue de baisser en 2021 (- 3 470 repas



fabriqués, soit un manque à gagner de 22,9 k€), sans prestations compensatoires. Par ailleurs, la majorité des réceptions ont été annulées.

Enfin, certaines évolutions sont indépendantes du contexte sanitaire :

- un changement des conditions de la convention entre Alpes Isère Habitat et la Ville a fait chuter les refacturations de prestations d'entretien des espaces verts (- 12 k€, soit - 56 %),
- la réorganisation du système de mise en fourrière diminue sensiblement les recettes de la Police (qui seront amenées à disparaître complètement en 2022),
- le service Etat Civil constate une augmentation constante de la pression des usagers concernant les concessions funéraires : les produits des ventes et renouvellements ont augmenté de 77 % en 5 ans, pour atteindre 46,6 k€ en 2021 (+ 24,7 % par rapport à 2019),
- la Ville a refacturé au COS 1 agent supplémentaire et réévalué la participation due par le club SMH Football pour la mise à disposition de 2 agents (+17,7 k€),
- suite à l'entrée en vigueur en 2020 de la convention tripartite Ville-Métro-SMMAG, la Ville a perçu, au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour les abris voyageurs, les forfaits nettoyage des sols et déneigement pour 2019 et 2020 (+ 28 k€),
- suite au changement retranscrit par la convention entre les deux collectivités, la Ville a refacturé au CCAS les fonctions mutualisées (ressources humaines, informatique, pilotage financier, commande publique...) ainsi que 3 agents du service financier transférés à mi-année, pour un montant total de 250,4 k€ (recette non perçue en 2019 et 2020).

## La fiscalité (chapitre 73)

RECETTES FISCALITE	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Produit des contributions directes (73111 et 7318)	23 747 773	24 197 731	24 804 533	25 479 896	5,30%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR (art 73221)	355 788	355 788	355 788	355 788	0,00%
Attribution de compensation (art 73211)	5 401 930	5 420 768	5 415 794	5 415 794	- 0,09%
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	3 586 803	3 586 803	3 586 803	3 586 803	0,00%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733)	50 026	32 485	48 800	40 813	25,64%
Taxe sur les pylônes (art 7343)	4 856	5 086	4 856	5 202	2,28%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	482 898	475 703	460 000	477 540	0,39%
Taxes sur la publicité (art 7368)	394 341	314 270	370 000	298 908	- 4,89%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	1 596 692	982 420	1 050 000	1 638 003	66,73%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	42 077	39 815	42 077	40 550	1,85%
<b>Total Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>35 663 184</b>	<b>35 410 868</b>	<b>36 138 651</b>	<b>37 339 298</b>	<b>5,45%</b>

Ce chapitre affiche une **augmentation globale de 5,45 %** soit +1,9 M€ par rapport à 2020.

1,28 M€ relèvent du seul poste des produits des contributions directes (taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti et reliquat de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires). En 2021, ce poste a subi d'importantes modifications. Les communes ont cessé de percevoir le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation. Puis, afin d'ajuster le produit fiscal perçu avant et après la réforme, un mécanisme de coefficient correcteur est mis en place (rapport entre le produit perçu avant et après la réforme). Le principe est que les communes qui perçoivent une TFPB supérieure à leur TH antérieure ont un coefficient correcteur inférieur à 1 et reversent le surplus aux communes pour lesquelles le montant de TFPB ne suffit pas à compenser la perte de TH. A contrario donc, pour les communes qui avaient un produit fiscal supérieur à celui qu'elles auront après la réforme, et qui sont donc des communes dites "sous-compensées", le coefficient correcteur sera supérieur à 1. Saint-Martin-d'Hères fait partie de ces dernières et recevra un "complément" au produit fiscal de TFPB transféré.

Cette hausse constatée en 2021 s'explique en partie par la réintégration, dans le produit fiscal (au 73111) du produit perçu jusqu'en 2020 de l'attribution de compensation d'exonération de taxe d'habitation (879 k€ en 2020) qui émargeait au chapitre 74. L'Etat compensait à la collectivité la perte de recettes liée à l'exonération et aux dégrèvements (fondés sur des décisions nationales) de taxe d'habitation des habitants les plus démunis. Avec la réforme, cette dotation est supprimée (voir le chapitre 74 plus bas) et la recette est intégrée dans le calcul de la compensation effectuée par le coefficient correcteur.

400 k€ restants relèvent donc d'une hausse à périmètre constant du produit de taxe foncière (+1,66% environ). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des bases (plus de locaux imposés sur la commune, on notera par exemple la construction du quartier Daudet), car la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation par exemple n'avait été que de 0,2%.

Sur le chapitre 73 de la fiscalité, on retiendra également la forte progression de l'article 7381 "taxe additionnelle aux droits de mutation" de 656 k€ (+66,73 %) entre 2020 et 2021. Ce produit important est issu de la cession, ayant eu lieu en 2019, les Halles Neyrpic au promoteur Apsys.

Concernant les autres postes de ce chapitre, la taxe pour l'utilisation des services publics et du domaine (articles 733) est en hausse de 25,64 % entre 2020 et 2021 s'expliquant notamment par le retour en 2021 de l'occupation du domaine public pour la restauration rapide et pour certaines initiatives commerciales comme par exemple le marché de Noël. La taxe sur la consommation finale d'électricité (article 7351), calculée en fonction du volume électrique consommé, se stabilise avec une faible augmentation de 0,39 %. La taxe locale sur la publicité extérieure (article 7368) poursuit sa baisse attendue après le travail important d'optimisation effectué par les services depuis 2016. Et surtout, il est important de noter un retour à "la normale" en 2021 sachant qu'en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 avait voté l'exonération des droits de place, RODP, TLPE et loyers commerciaux. Pour information, l'impact financier avait été estimé à 95,7 k€ de pertes.

## **Les dotations et les participations (chapitre 74)**

RECETTES DOTATIONS	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
DGF, Dotation forfaitaire (art 7411)	4 877 465	4 808 320	4 748 850	4 748 643	- 1,24%
DGF, Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (art 74123)	4 535 606	4 689 481	4 833 948	4 834 555	3,09%
DGF, Dotation Nationale de Péréquation (art 74127)	463 951	459 065	452 129	452 647	- 1,40%
DGD, Dotation Générale de Décentralisation (art 7461)	714 560	714 560	714 560	714 560	0,00%
Participations (art 747)	3 886 307	3 633 198	3 666 855	3 068 981	- 15,53%
Compensations fiscales + dot. recensement + dot. titres sécurisés (art 748)	1 946 059	1 974 673	1 202 522	1 194 101	- 39,53%
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	153 137	136 110	136 110	136 110	0,00%
Autres dotations (autres articles chap 74)	41 827	45 987	47 800	34 513	- 24,95%
<b>Total Dotations</b>	<b>16 618 911</b>	<b>16 461 394</b>	<b>15 802 774</b>	<b>15 184 110</b>	<b>- 7,76%</b>

Le montant total des **recettes de dotations et de participations** atteint 15 184 110 € en 2021 contre 16 461 394 € en 2020 soit une baisse de 1 277 284 € **(-7,76%)**.

Comme indiqué plus haut, cette baisse s'explique en partie par la suppression de l'attribution de compensation d'exonération de taxe d'habitation (879 k€ en 2020, émargeant au 74835), dont le produit a été réintégré dans les recettes de fiscalité. La suppression de la part communale de la taxe d'habitation pour les résidences principales a engendré la suppression de la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation. En retraitant cette baisse, le poste des compensations fiscales augmente de près de 100 k€ du fait de la nouvelle exonération de 50% des bases fiscales industrielles.

En dehors de l'effet de périmètre de la compensation d'exonération de la taxe d'habitation, le chapitre est en diminution de près de 400 k€ (-2,4%). Cette baisse est essentiellement due au produit des participations.

### Les participations :

Au titre des participations (articles 747), la baisse constatée de 564 k€ (soit -15,53 %) entre 2020 et 2021 correspond principalement :

- Pour le secteur petite enfance, on remarquera une baisse du réalisé 2021 (-480 k€) concernant la participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans son aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (aide dans le cadre de la PSU Prestation de Service Unique et de la PSO Prestation de Service Ordinaire). Effectivement, en plus d'un décalage de recettes (solde de recettes 2021 à recevoir sur 2022), 2021 marque un retour à une prestation CAF "normale" après des recettes compensatoires en 2020. Notons aussi que les crèches ont ouvert 214 jours sur les 234 prévus.
- Le secteur enseignement fait également face à un décalage de recettes. -187 k€ sur l'article 74718 entre 2020 et 2021. Une partie du fonds d'amorçage qui permet l'accompagnement financier des communes a été perçu en 2020 au lieu de 2021 engendrant une baisse du réalisé 2021.
- En 2021, on relèvera aussi l'impact de la pandémie Covid 19 sur les subventions de fonctionnement versés par le Conseil Départemental (article 7473). Ainsi, dans le secteur de la médiathèque, certains projets n'ayant pas pu être menés dans leur

globalité du fait de la situation épidémique, le Département a revu ses subventions à la baisse. Dans le secteur culturel, le Département a revu le montant de l'aide attribuée au titre du Hip Hop Festival passant de 15 k€ à 7,5 k€. Dans le secteur sportif, on notera une baisse de la subvention départementale de -9 k€ en raison du ralentissement de l'utilisation des équipements sportifs pour l'EPS des collégiens.

Il est toutefois nécessaire de préciser que pour la relance économique, la Ville a pu bénéficier de subventions départementales ou autres sous d'autres formes (aide à la relance du livre, soutien au milieu culturel pour les spectacles annulés....)

### Les dotations :

Le repli de la dotation forfaitaire (composante de la DGF) se poursuit régulièrement depuis plusieurs années et ce, avec une baisse de 69 k€ (soit -1,42%) entre 2019 et 2020 puis une nouvelle baisse de 60 k€ (soit -1,24%) entre 2020 et 2021. Cette dotation est en effet "écrêtée" (réduction calculée selon le potentiel fiscal par habitant de la commune et la part dynamique de la population) afin de financer la péréquation et les mesures nouvelles. L'année 2021 marque également une nouvelle baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de 6 k€ (soit -1,40%) après une année 2020 déjà en baisse de -1,05 %.

L'article 252 de la loi des finances pour 2021 a fixé pour la présente année une évolution de la DSU s'élevant à 90 M€ soit une augmentation de 3,78 % par rapport à l'exercice précédent entraînant un effet bénéfique pour la Ville de Saint-Martin-d'Hères. Le faible potentiel financier de la commune et son rang au sein des communes bénéficiaires de la DSUCS rendent la situation favorable à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 145 k€ (soit +3,09%) entre 2020 et 2021. Pour information, Saint-Martin-d'Hères était au 155ème rang en 2017, 152ème en 2018, 170ème en 2019, 152ème en 2020 et 112ème en 2021

## Les dépenses de fonctionnement

### Rétrospective et évolution

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Charges à caractère général (chap 011)	8 383 549	7 609 936	8 478 422	7 871 029	3,43%
Charges de personnel (chap 012)	34 592 830	34 737 789	35 823 105	35 005 995	0,77%
Atténuation de produit (chap 014)	132 626	125 392	145 000	90 650	- 27,71%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	6 039 606	5 309 399	5 711 835	5 268 862	- 0,76%
Charges financières (chap 66)	413 676	358 147	336 040	288 802	- 19,36%
Charges exceptionnelles (chap 67)	20 095	156 646	133 800	118 961	- 24,06%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)</b>	<b>49 582 382</b>	<b>48 297 309</b>	<b>50 628 202</b>	<b>48 644 300</b>	<b>0,72%</b>
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)</b>	<b>49 562 287</b>	<b>48 140 663</b>	<b>50 494 402</b>	<b>48 525 339</b>	<b>0,80%</b>

Entre 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **347 k€ (+0,72 %)**, une croissance moins importante que celle des recettes réelles.

Les **chapitres 011, 012 et 65** sont détaillés ci-dessous, le **chapitre 66** est traité avec la dette.

Les atténuations de produits inscrites au **chapitre 014** affichent une décroissance (- **27,71 %**) mais en raison d'une erreur de facturation de la Métropole, la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilables aux déchets ménagers de l'administration communale au titre de 2021 aurait dû être au même niveau qu'en 2020 (125 k€ au lieu de 90,6 k€).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les déchets sont facturés au réel, ce qui a alourdi le montant de la redevance spéciale versée à la Métropole. La collectivité fait un effort pour le déploiement du tri dans tous les bâtiments (opération "TRI" dans les dépenses d'investissement). La réduction des déchets à la source et le respect des consignes par tous sont essentiels pour permettre de diminuer cette dépense.

Le chapitre comprend également le reversement à la Métro (pour l'Agence de l'Eau) des sommes perçues au titre des redevances pollution et modernisation recouvrées sur des factures d'eau émises avant le transfert de la gestion à la Métropole en 2015. Ces sommes diminuent d'année en année, elles deviennent anecdotiques en 2021.

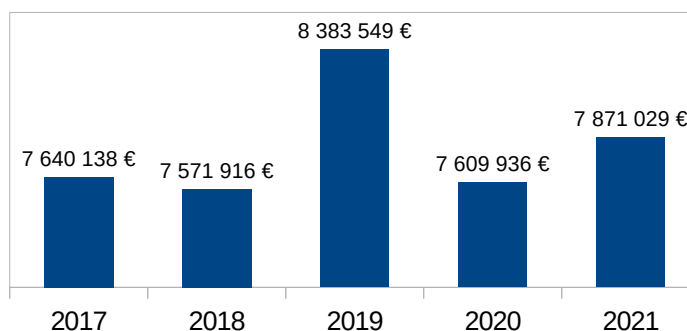
Le **chapitre 67** recense les "charges exceptionnelles". Il enregistre les divers remboursements aux usagers (suite à erreurs de facturation, annulations d'activités sportives ou périscolaires, de billets de spectacle...), l'achat d'équipements en direction des agents porteurs de handicap pour leur maintien à l'emploi (par ailleurs remboursés en partie dans le cadre du FIPHFP) ou encore des dédommagements divers (restitutions d'indus, protocoles d'accords, frais suite à dégradations...)

Suite à une hausse importante en 2020 (+136,55 k€), ce chapitre diminue de 37,7 k€ en 2021. Si les restitutions d'indus et les remboursements des usagers ont diminué entre les deux exercices, on note une très forte augmentation des dépenses de protection fonctionnelle suite à des actes de violence subis par les agents dans le cadre de leurs fonctions (60,3 k€).

## Le chapitre 011 : charges à caractère général

DEPENSES CHARGES A CARACTERE GENERAL	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
TOTAL	8 383 549	7 609 936	8 478 422	7 871 029	3,43 %

Evolution du chapitre 011



Après deux années particulières (forte hausse puis forte baisse), **le chapitre 011 des charges à caractère général augmente à nouveau de 261k€ (+3,43%)**.

Le réalisé atteint 92,84 % du budgété.

Pour la plupart des services, 2021 apparaît comme une **année de transition**, entre crise sanitaire, **reprise progressive d'activité** et augmentation des coûts en fin d'année.

Le montant global des **achats de matières et fournitures** passe de 3 515,7 k€ en 2020 à 3 497,6 k€ en 2021, soit une diminution globale de 18 k€ (0,5%). Néanmoins, en 2020, les achats étaient grevés par une dépense de 177,9 k€ de masques et produits de désinfection, alors que ce poste s'établit à 67,9 k€ en 2021. Donc, à périmètre constant (hors produits spécifiques Covid), les achats sont en augmentation de 92 k€.

Malgré la reprise des activités, les dépenses relatives aux flux augmentent relativement peu : +3,54 % (+52 k€), avec une réalisation à hauteur de 98 % du budgété.

La dépense annuelle en eau se situe autour de 130 k€ (190 k€ en 2021, en raison de factures 2020 non rattachées). Le suivi rigoureux des bâtiments présentant une anomalie de consommation et les travaux pour basculer les réseaux en apparent en vue d'améliorer la détection de fuites sont les principales actions pour réduire cette dépense. Par contre, l'arrosage des espaces verts a connu une soudaine augmentation (53,5 k€ contre 30 k€ en 2020) qui sera étudiée.

La consommation électrique atteint 813,3 k€ (-0,82 %). L'ouverture à la concurrence des sites de petite puissance a fait diminuer le tarif appliqué pour ces bâtiments ainsi que pour l'éclairage public. Mais la crise énergétique actuelle laisse présager une nouvelle hausse.

La consommation de chauffage est de 465,4 k€ (+3 %), en raison des consignes d'aération des locaux pour cause de pandémie, qui augmentent le besoin de chauffage pour atteindre une température de consigne fixée et en raison de la baisse de rendement des chaudières en période d'intersaisons. Une hausse du prix de gaz naturel sera à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de début du prochain marché.

La consommation en carburants diminue (-21,7 k€) grâce à la poursuite de la mutualisation et au développement des déplacements en mode alternatif. Parallèlement, l'activité n'a pas encore retrouvé son rythme habituel.



Parallèlement, les charges externes ré-augmentent globalement de 6 %, passant de 4 036,0 k€ à 4 281,3 k€ (+245 k€).

Cette évolution est très hétérogène, tant au niveau des services que des natures de dépenses. Parmi les évolutions les plus significatives, on peut pointer un recours croissant aux services extérieurs :

- location de matériel (+ 146 k€) dont + 52,5 k€ pour les photocopieurs (location, maintenance, coûts copies, augmentation du nombre d'équipements installés) et + 38,4 k€ de véhicules ;
- prestations de services : 943,5 k€ (+ 110 k€), notamment pour remplacer des personnels indisponibles (secteurs scolaire, périscolaire, garage, entretien des locaux), poursuivre l'audit des services RH, lancer un appel à projets pour la réalisation d'une signalétique ludique sur le parcours « En route pour la biodiversité »... ;
- honoraires d'accompagnement (+71,5 k€) et frais d'études (+50 k€) : appel à idées agriculture urbaine, accompagnement pédagogique sur le projet de ludothèque, prestations de recouvrement d'indemnités journalières, frais de jurys... ;
- honoraires pour actes contentieux (+ 61 k€), notamment à cause de 3 affaires en cours : MJC Bulle d'Hères, garantie décennale du gymnase Colette Besson et sortie du SITPI.

Notons que cette reprise d'activité est encore timide pour le secteur culturel et l'événementiel. Le festival Hip Hop a pu avoir lieu, mais la programmation de SMH en Scène a subi des annulations. La collectivité a décidé d'apporter son soutien au secteur culturel en dédommageant les compagnies artistiques à hauteur de 79,8 k€. L'année événementielle a également été fortement réduite par rapport aux années précédentes.

La plus grande variation à la hausse entre le réalisé 2020 et le réalisé 2021 concerne le service Jeunesse (+164 k€) qui, pour assurer le développement de ses actions sur le territoire, disposait d'un budget prévisionnel multiplié par 9 par rapport à 2020. Cette augmentation conséquente est due d'une part à la prise en charge de l'organisation de l'événement "L'Été en place" (assurée en 2020 par le service vie locale) et d'autre part, à la reprise des actions pour les jeunes de 11 à 17 ans, suite au non-renouvellement de la convention avec la MJC Bulles d'Hères. Ainsi, le service organise l'ouverture progressive d'un accueil pré-ados et ados dans les maisons de quartier durant chaque période de vacances scolaires, les mercredis et samedis après-midi depuis septembre 2021. Cette activité devrait monter en puissance.



## Le chapitre 012 : dépenses de personnel

DEPENSES CHARGES DE PERSONNEL	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
TOTAL	34 592 830	34 737 789	35 823 105	35 005 995	0,77%

**Le chapitre 012 des dépenses de personnel** affiche une évolution de **+ 0,77 %** entre 2020 et 2021 (après une hausse de + 0,42 % sur 2019-2020 et + 0,49 % sur 2018-2019), soit + 268,2 k€.

Il atteint ainsi 35 M€ et représente **près de 72 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

Le montant budgété de 35,8 M€ (intégrant des décisions modificatives d'un total de +150 k€ correspondant à des prestations annexes liées notamment à une anticipation sur la sortie du SITPI) fait apparaître un disponible de 817,1 k€ ; ceci correspond à une réalisation de 97,72 %.

En matière de ressources humaines, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et la reprise d'activité des services, engendrant des **difficultés, dans l'ensemble des métiers de la fonction publique**, mais particulièrement **aguës pour certains secteurs** : enfance, restauration scolaire et petite enfance (contraints par des taux d'encadrement rigoureux confortés pendant le contexte de pandémie), entretien des bâtiments (nettoyage indispensable et renforcé), cuisine centrale... **L'absentéisme** (contagions, mises à l'isolement, gardes d'enfants, ...) et l'obligation de remplacement ont engendré la **hausse du recours à des personnels vacataires** (et de l'intérim émergeant au chapitre 011).

On peut également rappeler les **difficultés à recruter** dans plusieurs secteurs de la fonction publique, difficultés qui, en termes de gestion salariale, se sont traduites par des **vacances de postes** (postes non pourvus) engendrant des moindres dépenses : les postes vacants budgétés non pourvus dans l'année ou non remplacés après départ de la collectivité par des agents permanents, représentaient une économie de 1,11 M€ en 2021 (ce chiffre était de 1,66 M€ en 2020).

Au global sur la ville, le coût des postes permanents a atteint 30,24 M€ en 2021, enregistrant une hausse de seulement 61,9 k€, soit +0,3 %, un taux inférieur au GVT (glissement vieillesse technicité).

On distingue deux grands types de dépenses en matière de masse salariale : les dépenses réglementaires liées à des mesures nationales et les dépenses liées à des décisions de la collectivité, traduisant notamment les orientations politiques de la gestion en matière RH.

### Des dépenses contraintes liées à des mesures nationales

#### En augmentation

- L'avancement d'échelons ainsi que le reclassement indiciaire avec prise d'échelons au 1er janvier 2021 a concerné 275 agents, soit 3438 points supplémentaires, pour une augmentation du montant total de 209,4 k€ (charges patronales comprises).
- La cotisation à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) correspond à la cotisation des agents non titulaires sur postes temporaires et postes permanents, ainsi que des

agents titulaires sur postes permanents ayant une durée de travail hebdomadaire inférieure à 28 heures. Elle se fractionne en deux tranches : la tranche A et la tranche B, respectivement de 4,20 % et de 12,55 %, stables depuis plusieurs années. Du fait de la variation de la structure de la masse salariale (davantage de non titulaires), elles ont cependant occasionné une hausse de la dépense globale de 22,2 k€ pour la collectivité.

- Le taux de cotisation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), basé sur la masse salariale (postes permanents et temporaires) est de 0,9 % depuis 2016. La hausse de la cotisation a été de +11,5 k€ entre 2020 et 2021, en relation avec l'évolution de la masse salariale.

#### En diminution

- La cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) concerne les agents titulaires sur postes permanents ayant une durée de travail hebdomadaire supérieure ou égale à 28 heures. Le taux de cotisation (part patronale) est de 30,65 %. Du fait de la variation de la structure de la masse salariale (davantage de non titulaires), ce montant diminue de - 48,2 k€ entre 2020 et 2021.
- En 2021, la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) est réduite à 0 (contre 6 015 € en 2020) : elle n'a en effet concerné aucun agent (contre 14 en 2019 et 50 en 2020).

### **Des dépenses liées aux décisions de la collectivité**

#### En augmentation

Le coût du personnel temporaire a connu une hausse de + 89,2 k€, soit + 2,96 % ; il atteint 3 101 593 € en 2021. Le montant réalisé a dépassé le budget prévisionnel (taux de réalisation de 118,5%) et retrace les difficultés rencontrées par les services mentionnés plus haut.

Pour un meilleur suivi, l'identification de la typologie du recrutement des agents temporaires a été mise en place par la collectivité.

Pour 2021 les montants sont les suivants :

- « TEMPO » : « remplacement des titulaires absents » : 1 853 595 €
- « TEMPOP » : « en attente de pourvoi » : 65 762 €
- « TEMPOA » : « accroissement d'activité » : 834 875 €
- « TEMPOS » : « besoins saisonniers » : 101 626 €
- « TEMPOF » : « postes financés » : 105 939 €
- « TEMPOD » : « remplacement titulaires détachés » : 37 614 €.

Dans une moindre mesure, l'enveloppe des agents sur postes "passerelle", a constaté une hausse entre 2020 et 2021, passant de 161,6 k€ à 179,8 k€ (+ 18,2 k€).

Les heures supplémentaires (dont manifestations, nuits, dimanches et jours fériés) ont augmenté de +45,9 k€ (hors charges), soit + 118 % (38,7 k€ en 2020 et 84,6 k€ en 2021). Cette hausse peut être analysée en corrélation avec la crise de la Covid 19 et le retour progressif à une activité plus importante.

#### En diminution

Au niveau des effectifs, sur l'année 2021 10 postes ont été supprimés pour un total de 441 k€.

La ville a poursuivi sa politique de déprécarisation des agents de la collectivité et de recrutement sur des temps complets. Ceci s'observe par les deux points suivants :

- L'enveloppe des agents en reclassement ("A.N.A") a enregistré une baisse de 209 k€, atteignant 223,8 k€ (16 agents en 2021),
- Les heures complémentaires ont connu une baisse de 131 k€ (175,4 k€ en 2020 et 40,2 k€ en 2021).

En diminution on note par ailleurs les points suivants :

- Le nombre d'apprentis a baissé entre 2020 et 2021 passant de 12 à 7 à la Ville. En 2020, 12 apprentis étaient présents sur toute l'année pour un montant de 73,7 k€. En 2021, ils n'étaient plus que 7 pour un montant de 39,4 k€ soit une baisse de 46,59 % (-34,3 k€).
- Les indemnités d'astreintes ont connu une baisse, passant de 41 863 € en 2020 à 34 825 € en 2021, soit - 7 038 €.
- Les primes de retraite ont baissé, passant de 41 697€ à 27 728 € entre 2020 et 2021, soit - 13 969 €.
- Le coût des avancements de grade ainsi que promotions internes a diminué entre 2020 et 2021, passant de 60 230 € à 54 133, soit - 6 097 €
- Les heures supplémentaires de déneigement (hors factures Métro), ont baissé passant de 2 798 € à 0€, soit -100 %. Pour information, depuis 2017 la Métro facture à la Ville les heures de déneigement effectuées par ses agents sur le territoire communal.
- Les primes des médailles versées sur les paies des agents ont diminué, passant de 9 150 € à 6 900€ entre 2020 et 2021, soit - 2 250 €
- Les heures supplémentaires d'élection ont constaté une baisse de 1 782 €, passant de 8 330 € en 2020 à 6 548€ en 2021.

Enfin, de façon plus substantielle, le marché de l'assureur du personnel s'étant terminé fin 2020, un nouveau contrat a été signé (avec Sofaxis, le même titulaire) suite à appel d'offres mais les conditions ayant évolué (le taux était de 2,08 % jusqu'au 31 décembre 2021, il se base sur la somme du traitement brut indiciaire, de la NBI et du supplément familial de traitement de l'année n-1) le réalisé de 2021 est de 230,8k€ contre 309,8 k€ en 2020 (-79k€) .

## Le chapitre 65 : contingents et subventions

DEPENSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Contingents et participations obligatoires (art 65548 et 6558)	427 602	404 977	408 152	418 907	3,44%
Subventions versées aux associations (art 6574)	1 862 652	1 811 355	1 484 686	1 277 631	- 29,47%
Subvention versée au CCAS (art 657362)	2 858 000	2 298 000	2 858 000	2 708 000	17,84%
Subvention versée au budget annexe CINEMA (art 657363)	350 000	350 000	353 000	300 000	- 14,29%
Autres subventions versées (art 657351 et 65738)	5 204	5 204	32 500	17 119	228,93%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	536 147	439 863	575 497	547 206	24,40%
<b>TOTAL Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	<b>6 039 606</b>	<b>5 309 399</b>	<b>5 711 835</b>	<b>5 268 862</b>	<b>- 0,76%</b>

Le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" enregistre une légère **baisse (- 0,76 %)**.

Budgétée à hauteur des montants de 2019 et 2020, la **subvention de la ville au CCAS** s'est finalement élevée à 2 708 k€ sur l'exercice 2021 (+410 k€ par rapport à 2020 mais - 150k€ par rapport au montant budgété). En effet, du fait d'un excédent cumulé sur les budgets du CCAS en 2021, il a été décidé, en fin d'année, d'ajuster le montant de la subvention de la ville aux besoins réels de l'exercice afin de stabiliser et préserver ce résultat.

La hausse du besoin de financement d'équilibre s'explique par :

- la hausse des dépenses à hauteur de +236 k€ au global sur l'ensemble des budgets du CCAS : retour à la refacturation des fonctions mutualisées par la ville (+200 k€) dans un objectif de transparence financière, et renforcement de l'action sociale de proximité avec le recrutement de 3 agents de développement social sur le territoire (+101 k€)
- la baisse des recettes à hauteur de 165 k€ constatées essentiellement sur la Résidence Autonomie (-140 k€) et causée par la réhabilitation (-88 k€ sur les loyers) et sur les effets de la pandémie (-56 k€ sur la restauration).

Les recettes provenant des principaux financeurs (hors ville) sont stables ; l'ARS est de loin le principal (1,4 M€ tous budgets confondus) et elle a pris en compte les difficultés du secteur du soin à faire face aux conséquences de la pandémie ainsi que les hausses salariales générées par le Ségur de la santé.

Globalement les services du CCAS ont été très impactés par les effets de la pandémie : les contraintes liées aux risques sanitaires ont été très fortes sur les populations fragilisées par l'âge notamment, les plus précaires ont été les plus touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise, et enfin les populations fragiles (grand âge, personnes isolées, ...) ont souvent plus de difficultés à revenir "au fonctionnement normal" de la société et plus spécifiquement des services proposés par le CCAS.

L'année 2021 a également été marquée par les travaux de la Résidence Autonomie, engendrant, côté service, l'organisation d'un accueil restreint des usagers pendant la réhabilitation et côté budget l'utilisation d'une provision constituée précédemment pour compenser la baisse de recettes.

Le montant des **subventions versées aux associations** (article 6574) atteint 1 277 631 € et se répartit par secteur d'activité comme suit :

Secteurs	2020	2021	Evolution	Observation
Administration générale	345 835 €	332 340 €	-3,9%	Subv COS incluse : 318 k€
Enseignement-Formation	17 925 €	17 905 €	-0,1 %	
Culture	101 300 €	195 012 €	92,5 %	Dont 79,8 k€ en soutien aux spectacles annulés
Sport et jeunesse	1 296 595 €	681 074 €	-47,5 %	
Interventions sociales et santé	36 600 €	38 700 €	5,5 %	
Logement	9 000 €	9 000 €	0 %	
Environnement	4 100 €	3 600 €	-12,2 %	

La ligne consacrée aux "contingents et participations obligatoires" (article 65548) augmente : 400,7 k€ versés au Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (**SITPI**) en 2021 contre 388,2 k€ en 2020 (soit +3,23 %).

Enfin, après une stabilisation entre 2019 et 2020, la subvention d'équilibre versée au budget annexe du **cinéma** diminue pour atteindre 300 k€ en 2021 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Les autres subventions versées comprennent la participation aux frais de fonctionnement du SYMAGE (art 657351), qui restent stables et la participation au dispositif "tranquillité résidentielle" (12 k€).

Les **autres charges courantes** hors subventions et participations obligatoires décrites ci-dessus regroupent :

\* les indemnités aux élus, les cotisations associées (URSSAF, caisses de retraite...) et les frais de formation des élus (378 k€ en 2021, 403,3 k€ en 2020 soit - 6,3 %),

\* les droits d'auteurs versés à la SACEM pour les spectacles programmés par SMH en Scène ou pour des manifestations spécifiques : 14,6 k€ en 2021 (contre 13,5 k€ en 2020 et 23 k€ avant la crise sanitaire),

\* les admissions en non valeur et créances éteintes tous postes confondus (+131,6 k€ qui s'expliquent par un important travail de régularisation mené par la Trésorerie Principale : régularisation d'impayés de loyers, écrémage de titres en doublon, extinction de créances suite à poursuites sans effet, augmentation des liquidations judiciaires.

## Les dépenses d'investissement

### Rétrospective et évolution

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Aménagement, foncier, logement (hors opérations)	171 358	3 982 280	5 717 187	3 569 798	- 10,36%
Maintenance et gros travaux	530 611	570 613	880 564	576 005	0,94%
Maintenance courante	1 253 478	1 064 527	2 247 229	1 765 521	65,85%
Moyens des services	510 141	308 092	587 791	373 751	21,31%
AP/CP (hors chapitre 27)	2 870 082	3 438 438	5 584 070	5 584 070	62,40%
Opérations pluriannuelles hors AP/CP	325 324	592 715	664 825	422 757	- 28,67%
Autres opérations d'équipement	1 759 036	3 284 471	3 428 360	2 337 057	- 28,85%
Chap 23 Avances forfaitaires	12 800	105 383	224 200	34 751	- 67,02%
<b>Sous-total Dépenses d'équipement</b>	<b>7 432 831</b>	<b>13 346 519</b>	<b>19 334 226</b>	<b>14 663 710</b>	<b>9,87%</b>
Chap 27 Autres immobilisations financières	310 088	411 859	0	0	- 100,00%
<b>Sous-total PPI</b>	<b>7 742 919</b>	<b>13 758 378</b>	<b>19 334 226</b>	<b>14 663 710</b>	<b>6,58%</b>
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	21 804	0	0,00%
Chap 13 Remboursement subventions trop perçues	0	0	0	0	0,00%
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions (hors 16449)	3 111 757	3 203 796	2 906 282	2 904 318	- 9,35%
16449 Emprunts revolving	3 994 728	0	0	0	0,00%
Chap 26 Participations et créances rattachées à des participations	6 000	40 000	0	0	- 100,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 855 404</b>	<b>17 002 175</b>	<b>22 262 312</b>	<b>17 568 028</b>	<b>3,33%</b>
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement hors revolving</b>	<b>10 860 676</b>	<b>17 002 175</b>	<b>22 262 312</b>	<b>17 568 028</b>	<b>3,33%</b>

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de nouveau de 565,9 k€ (soit +3,33%) après une forte hausse constatée en 2020.

Les dépenses inscrites au PPI Plan Pluriannuel d'Investissement sont détaillées ci-dessous, le [chapitre 16](#) est traité avec les emprunts.

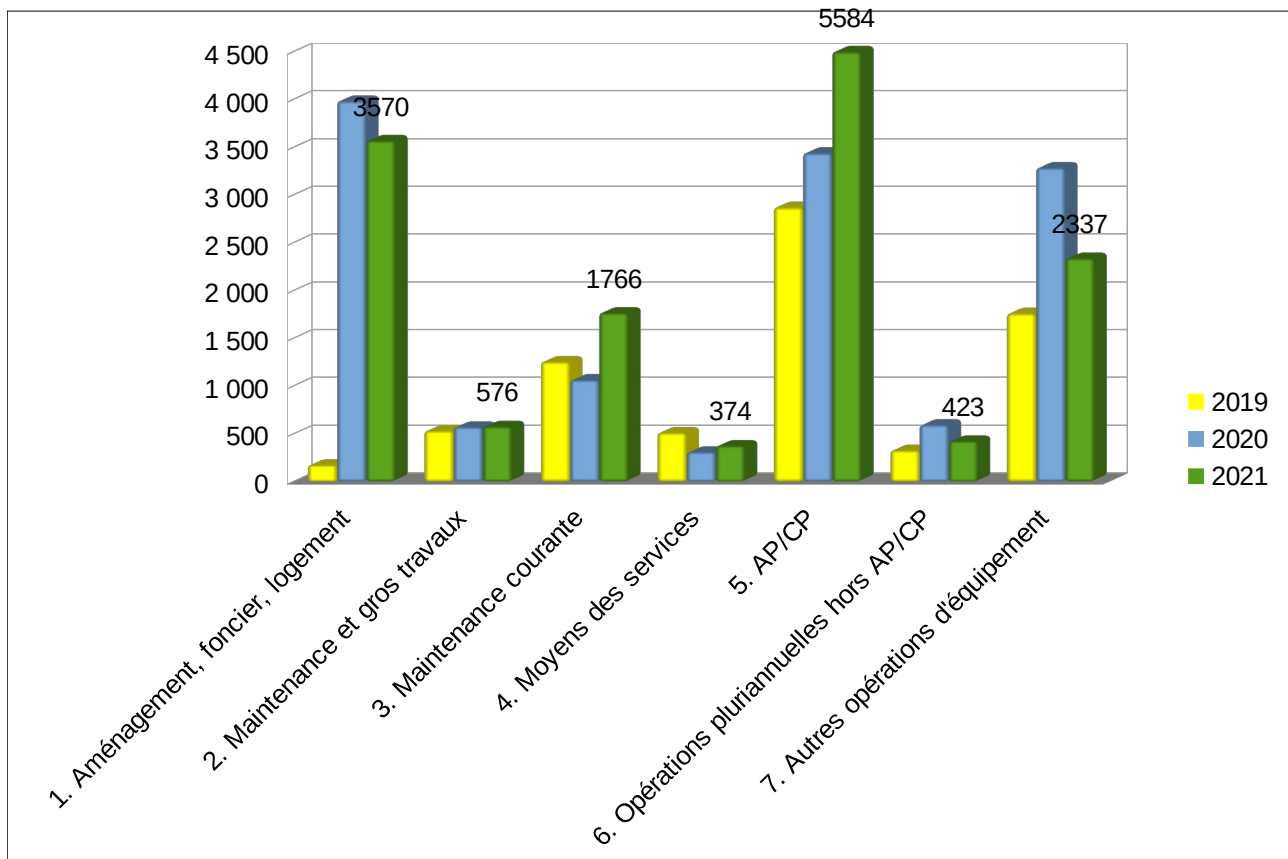
L'exécution des [dépenses d'équipement](#) atteint 14,66 M€ en 2021 contre 13,35 M€ en 2020.

888,9 k€ de crédits d'investissement ont par ailleurs été reportés de 2021 sur 2022 (voir affectation du résultat), auxquels s'ajoutent 3,27 M€ de crédits d'opérations pluriannuelles gérées en AP/CP non consommés en 2021 et décalés sur 2022.

Le travail réalisé en collaboration avec les services pour suivre l'exécution budgétaire et ajuster les prévisions au cours de l'année, en fonction de la survenance des éléments impactant l'exécution des crédits (à la hausse comme à la baisse), a permis de réduire les reports de 5,96 M€ (- 87%) et les crédits d'opérations pluriannuelles gérées en AP/CP non consommés et décalés sur l'exercice suivant de 1,78 M€ (- 35,3%).

Le [chapitre 23](#) comprend les avances de marchés (compte 238, symétrique en dépenses et en recettes), qui sont en forte diminution en 2021. Ce montant n'est pas maîtrisable car l'option est levée par les entreprises attributaires de marchés lorsqu'elles respectent les critères.

## Evolution des dépenses d'équipement par typologie depuis 2019 (en k€)



### Aménagement / Foncier / Logement

**3,57 M€, - 10,36 %**

\* La Ville a procédé à 3,14 M€ d'acquisitions foncières : achat de 5/6<sup>èmes</sup> des terrains au lieu-dit Teyssère (opération "Rival") et des locaux Poste Renaudie, indivision "Soubie" et "Darocha".

\* Dans le domaine de l'habitat, le versement des aides atteint 192,4 k€ (+ 83,14 % par rapport à 2020, qui avait été fortement impactée par la crise sanitaire). Les dépenses sont essentiellement liées au démarrage de l'opération Champberton (dispositifs OPAH, Mur Mur et participation financière à la réhabilitation de 44 logements, pour un montant sur cette copropriété de 157,1 k€). 30 k€ ont également été versés pour aider à la création d'une champignonnière.

\* Les travaux d'aménagement ont atteint 189,4 k€ (Bande verte active, réaménagement des Jardins des Eparres tranches 2 et 3).

\* Etudes relatives au diagnostic du Couvent des Minimes (27,8 k€), à l'aménagement de la place Paul Eluard, de la place Emile Combe et de la champignonnière (16,9 k€) et autres études urbaines (7 k€).



## **Maintenance et gros travaux patrimoine bâti**

**576 k€, + 0,94 %**

\* 35,5 % des dépenses de ce secteur concernent les travaux d'étanchéité (203,6 k€) : réfection des toitures de La Triade, du centre culturel et du CCAS, travaux d'étanchéité des toitures de l'école maternelle Saint Just, du préau de l'école élémentaire P.Bert et du gymnase JP. Boy, installation de bacs acier à la bibliothèque Malraux, installation d'une échelle à crinoline à l'Heure Bleue...

\* 33,7 % concernent le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments (194,1 k€) : essentiellement acquisition de matériel de chauffage pour les différents bâtiments communaux, travaux de calorifugeage (école élémentaire R.Rolland, gymnase Delaune), études et installation de rafraîchisseurs dans les espaces petite enfance, étude pour l'optimisation du système de chauffage de l'église du Village.

Les autres réalisations 2021 en "maintenance et gros travaux" portent sur :

\* La mise en conformité des vitrages du groupe scolaire Saint Just (39,1 k€),

\* Les menuiseries (32,8 k€) : mise en conformité des menuiseries extérieures du Centre Mocquet, de la salle d'évolution de l'école élémentaire R.Rolland et de la maternelle P.Bert.

\* La mise en conformité des bâtiments suite aux visites de contrôles et commissions de sécurité (28,1 k€),

\* Les travaux relatifs à la sécurité incendie (20,8 k€) : installation d'extincteurs, équipements de désenfumage, portes coupe-feu, éclairages et plans de sécurité.

\* Les travaux de désamiantage à l'église du village (14,7€), la poursuite de l'installation de douches à tirage automatique dans le cadre de la lutte contre la légionelle (9,6 k€), la mise en conformité des chauffe-eaux dans les sanitaires extérieurs des groupes scolaires, l'acquisition de matériel électrique à économie d'énergie...

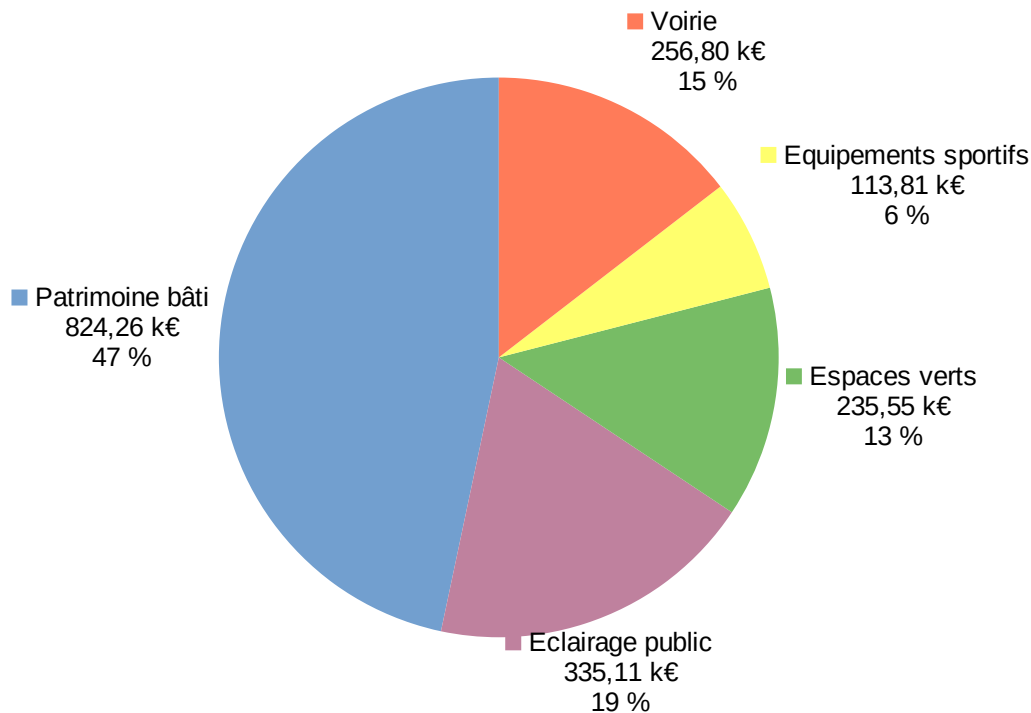
A noter que les opérations de maintenance des réseaux d'eau (pour le plomb) n'ont pas pu être réalisées et sont replanifiées en 2022.



## Maintenance courante

**1,77 M€, + 65,85 %**

La répartition des dépenses de "maintenance courante" se fait de la manière suivante



Les dépenses de **maintenance du patrimoine bâti** (824,26 k€) regroupent :

*a) les travaux demandés par les services dans le cadre de la préparation budgétaire* : enveloppe de 382 k€. Il peut s'agir de travaux d'aménagements extérieurs, réagencements de locaux, diverses rénovations (sols, peintures, faïences, sanitaires...), installations de placards, stores, moustiquaires, éclairages... Quasiment tout le prévisionnel a été réalisé.

*b) les travaux de réparation d'urgence du patrimoine* : non fléchés au budget prévisionnel, ils sont réalisés en fonction de l'émergence des besoins au cours de l'exercice (enveloppe réservée de 229 k€).

*c) les travaux devant être réalisés suite aux demandes du CHSCT* : enveloppe de 13 k€. Ont été réalisés en 2021 : des travaux de carottage pour la ventilation de la chaufferie aux ateliers municipaux et l'installation des vasistas au centre de jour Péri.

*d) la maintenance du parc foncier de la Ville* : enveloppe de 10,5 k€ : amélioration du réseau de chauffage des locaux de la Police Nationale et installation d'un fenestron au logement Paul Eluard.

Les dépenses de **maintenance de l'éclairage public** (335,11 k€) visent la mise en place d'économies d'énergie et la lutte contre la pollution lumineuse. Elles concernent :

\* les travaux de génie civil pour l'installation ou le remplacement de réseaux électriques

enterrés, pour la création de réseaux d'illuminations et pour le déplacement des réseaux et mâts d'éclairage public afin qu'ils se situent sur le domaine public.

\* l'acquisition et l'installation de luminaires LED,

\* le contrôle de conformité et le remplacement de certaines armoires de commande pour une mise aux normes (Stade Delaune)

En 2021 : interventions notamment sur le secteur Carmagnole Liberté, les rues J.Moulin, D.Valois, G.Perec, Le Corbusier, du 8 Mai 45, Chopin, Leyssieux, les cheminements piétons B.Frachon et maison de quartier R.Rolland, les parkings Wiener, F.Texier, Galochère et boulodrome, le centre du Murier, le parc Brun...

Les dépenses de **maintenance de la voirie** (256,80 k€) regroupent :

\* l'acquisition et la pose de mobilier urbain (potelets, bacs, cendriers...),

\* les travaux de VRD : enrobés de la Place Dezempte, de l'accès au groupe scolaire R.Rolland, du secteur P.Bert, des parkings Chabert, Wiener, Heure Bleue et maison de quartier R.Rolland ; réseaux d'assainissement des groupes scolaires Condorcet et Croizat ; sécurisation des pieds d'arbres aux groupes scolaires Voltaire et Curie ; travaux au Cimetière des Alloves ; aménagement d'un cheminement à l'école maternelle P.Bert ; sécurisation des pavés quartier Renaudie ; marquages au sol dans les cours d'école...

Les dépenses de **maintenance des espaces verts** (235,55 k€) concernent quant à elles :

\* la réparation et la mise aux normes des sols souples sur les aires de jeux de la ville et dans les cours d'écoles et de crèches (en 2021 : squares Petit Prince et Jouvét, école Barbusse...),

\* les aménagements paysagers et plantations d'arbres dans les squares, parcs et cours d'école pour résoudre des difficultés d'entretien ou de sécurité et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable (En 2021 : placettes Paganon et Pasionaria, école Voltaire, angle Taillées/Péri, îlot Mon Ciné...)

Enfin, les dépenses de **maintenance des équipements sportifs** (113,81 k€) comprennent la rénovation des sols synthétiques (en 2021 : stade J.Fontaine), l'aménagement de fontaines (stades H.Maurice et J.Fontaine), et l'installation de matériels fixes : sautoirs, tatamis, panneaux de baskets, poteaux de touches, potences, treuils, panneaux d'affichage...

### ***Moyens des services***

**373,8 k€, + 21,31 %**

Ces dépenses sont intrinsèquement fluctuantes. Après une diminution en 2020, le réalisé augmente en 2021 de 65 k€ et atteint 63,5 % du budgété.

\* L'équipement de la cuisine centrale, restaurants scolaires, écoles, crèches, école de musique et ateliers s'est poursuivi en 2021

\* certains services se sont davantage équipés en 2021 qu'en 2020 : vidéoprojecteur pour l'Heure Bleue, défibrillateurs pour les différents bâtiments de la Ville, mobilier pour la salle Benoît Frachon et les élus, boîtiers de visualisation GPS pour les véhicules de la Ville, corbeilles pour la propreté urbaine...

\* A l'inverse, d'autres services ont moins investi, conformément aux besoins exprimés lors de la préparation budgétaire.

## **Opérations gérées en AP/CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement)**

**5,58 M€, + 62,40 %**

Deux nouvelles opérations gérées en AP/CP sont créées en 2021 (voir la délibération n°7 du 29 septembre 2021) :

\* L'opération 9802 *Réhabilitation du Groupe scolaire Péri* est votée pour un montant total de 1,183 M€, dont 448 k€ en 2021. Elle intègre ainsi, outre le remplacement des menuiseries prévu initialement sur 3 étés, une étude pour une éventuelle intervention sur la ventilation des locaux et l'isolation de la toiture (fin prévisionnelle : 2023). En 2021, la 1ère phase a été réalisée avec le remplacement des menuiseries côté cour maternelle.

\* L'opération 2101 *Vidéoprotection* est votée pour un montant total de 434,6 k€, dont 96 k€ en 2021, afin de réaliser les travaux d'extension du dispositif (fin prévisionnelle : 2024).

Une opération est clôturée en fin d'exercice :

La 1ère phase de travaux s'étant achevée en 2020 et aucun plan de financement futur ne voyant le jour, l'opération 1805 *Halle des Sports* est clôturée par l'annulation des crédits restants (- 2 177 729,54 €).

Etat d'avancement des autres opérations au cours de l'année 2021 :

\* La *restructuration des espaces publics Renaudie* (opération 0318) se poursuit avec l'aménagement des places Pablo Picasso et Etienne Grappe (VRD, travaux paysagers, éclairage public) : 361,3 k€ réalisés.

\* *Requalification des espaces publics Champberton* (opération 0320) : 74,5 k€ réalisés.

\* *Renouvellement urbain Neyrpic* (opération 0321) : aucune dépense n'a été réalisée en 2021. L'acquisition fin 2021 des Halles par le promoteur Apsys met fin au portage foncier que réalisait Territoires 38.

\* *Groupe scolaire Paul Langevin* (opération 1803 – Ecole élémentaire) : 99,5 k€ de dépenses relatives aux études de faisabilité et au concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition.

\* *Urbanisation des terrains Daudet* (opération 1203) : aucune dépense n'a été réalisée en 2021. Le montant de l'investissement de la Ville au regard du besoin réel de la ZAC est ajusté à la baisse.

\* *Groupe scolaire Joliot-Curie* (opération 1801 – Ecole élémentaire) : 80 k€ réalisés.  
Le programme de mise en accessibilité et extension était prévu en 3 phases, dont la dernière a été livrée en 2021. L'échéancier de l'opération est prolongé jusqu'en 2023 afin de permettre une intervention sur les façades.

\* *Renouvellement urbain Voltaire* (opération 14051) : 45 k€. Les travaux consistent en la création de la rue Marie Paradis permettant l'accès à quatre bâtiments en cours de construction par des opérateurs privés. Ils seront achevés après la livraison du dernier bâtiment en 2022.

\* *Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée* (opération 1601) : 169,4 k€.

Depuis 2017, 85 équipements sur les 116 programmés ont été mis en accessibilité.

En 2021, les travaux ont essentiellement porté sur les gymnases Inebria, Delaune, Langevin, la médiathèque André Malraux, le cimetière des Alloves, la cour du Centre Moquet, le groupe scolaire Paul Bert...

\* *Gymnase Voltaire* (opération 1701) : 1,30 M€. Le programme initial de l'opération (remplacement des émetteurs de chauffage, réfection du sol sportif, réfection de la toiture, isolation par l'extérieur, traitement acoustique, grandissement pour création de locaux de stockage, aménagement d'une zone d'office) a été livré en mars 2021.

\* *Groupe Scolaire Vaillant Couturier* (opération 1802) : 696,2 k€. Le programme initial de mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la toiture de l'élémentaire prévu sur 3 étés a été livré en août 2021.

\* *Résidence Autonomie Pierre Sépard* (opération 1804) : 1,61 M€. Le programme des travaux consiste en la mise en conformité sécurité incendie / accessibilité, travaux de grosses maintenance pour la pérennité du bâti, réfection des locaux communs, restructuration complète des logements, isolation thermique par l'extérieur.

Le RDC de l'Aile sud a été livré en septembre 2021, la zone salon et restauration en janvier 2022.

\* *Parc Automobile* (opération 1806) : 136 k€. Seuls 6 véhicules ont été achetés en 2021. Les projets d'acquisition et les crédits disponibles sont reportés sur 2023.

\* *Informatique et téléphonie* (opération 1901) : 383,7 k€ réalisés pour l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques (39 %), de logiciels et licences en vue de la sortie du SITPI (20 %), de matériels d'infrastructures (19 %), de logiciels utilisés par les services (17 %) et pour les "projets" (5 %).

\* *Réhabilitation Heure Bleue* (opération 1902) : 215,8 k€. L'aménagement des espaces extérieurs à l'arrière de l'Heure Bleue par la pose de clôtures et la création d'un local vélo est livré partiellement (hors travaux d'éclairage extérieurs).

### **Opérations pluriannuelles gérées hors APCP**

**422,8 k€, - 28,67 %**

\* 290,5 k€ ont été réalisés sur l'opération "PLACES", pour l'aménagement paysager et l'éclairage public de la place Paul Eluard.

\* 40,2 k€ ont été réalisés sur l'opération 0901 "sécurisation des bâtiments communaux", avant que les dépenses soient imputées sur l'AP / CP Vidéoprotection créée en septembre 2021).

\* 48,9 k€ ont été versés à la Métro au titre du solde des fonds de concours pour les

travaux d'aménagement de la rue M.Blanchet et du carrefour Blanchet vaies/Langevin.

\* L'opération visant la mise en place et le remplacement de protections solaires et stores (opération 0504) est réalisée à hauteur de 24,9 k€ (A noter : l'augmentation des dépenses en fonctionnement pour la réparation des installations existantes).

\* Mise à jour de la signalétique suite à la réhabilitation des bâtiments communaux (opération 0702) : pas de besoins exprimés, hormis la signalisation des vestiaires du stade Delaune, finalisée en 2021.

### **Autres opérations d'équipement**

**2,34 M€, - 28,85 %**

\* L'équipement des espaces sportifs représente 701,7 k€ et comprend notamment les aménagements du stade Delaune (rénovation du terrain synthétique, acquisition de vestiaires en modulaires et clôture du complexe : 646,6 k€), l'aménagement d'un "street workout" et bloc d'escalade (53,5 k€) et l'appel à une assistance pour l'aménagement d'un parcours d'orientation.

\* Opération "Chaufferies" (441 k€) : installation de 2 chaudières à bois granulés au centre aéré du Mûrier et au Centre Guy Moquet, travaux de mise en conformité du chauffage de l'Église du Village.

\* Aménagements paysagers (hors opérations de maintenance) : 200,5 k€ : aménagement de la Placette Louis Jouvét, de l'accès à la Maison des Arts, de l'aire de jeux du square Louis Jouvét ; démolition de l'aire de jeux Aragon.

\* Relocalisation des services (154,6 k€) : la phase 1 (réaménagement des bâtiments H.Wallon, Triade, Casanova et îlot Belledonne) est en cours d'études, la phase 2 (relocalisation du CCAS) est en cours de programmation. En 2021 : réaménagement du poste de police municipale (création d'un vestiaire femmes, extension du vestiaire hommes, création d'un local vélos et d'un garage motos, réaménagement des locaux administratifs, signalisation de l'équipement (vitrophanie à venir en 2022).

\* Aménagement de locaux pour permettre la relocalisation des associations (108,4 k€).

\* Travaux d'installation d'éclairage public (hors opérations de maintenance) : équipement de la passerelle Neruda et du Pont Potié (87,8 k€).

\* Autres opérations : requalification des cheminements Renaudie/Wiener (69,5 k€), création d'un local aux services techniques (55,6 k€), installation de corbeilles pour la propreté urbaine (53 k€), travaux de génie civil réalisés à la demande des habitants (voirie-quotidieneté : 34,5 k€), complétude, indexation et intégration d'actes dans Cityweb (26 k€), installation de poubelles pour le tri des déchets (14 k€), travaux d'aménagements aux jardins familiaux (13,5 k€), acquisition d'œuvres pour l'artothèque...

A noter enfin, la réalisation des travaux préparatoires à l'aménagement d'un quai de déchetterie aux ateliers municipaux. Ce quai est destiné à desservir 3 bennes : déchets verts, corbeilles de la Ville et déchets des balayuses.

## Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
024 – Produits des cessions d'immobilisations ( <i>lci ligne budgétée</i> )			506 050		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 918 719	12 877 781	8 436 662	8 452 312	- 34,37%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	5 848 947	11 819 292	7 636 662	7 636 662	- 35,39%
13 – Subventions d'investissement	1 119 581	651 560	3 103 565	1 986 850	204,94%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	3 995 648	2 301 583	6 999 250	7 001 518	204,20%
<i>Dont 16449 Emprunts revolving</i>	3 994 728	0	0	0	
20 – Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	
204 – Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	
21 – Immobilisations corporelles	332	5 868	0	0	- 100,00%
23 – Immobilisations en cours	0	40 176	200 000	9 000	- 77,60%
27 – Autres immobilisations financières	577 435	202 634	199 014	199 014	- 1,79%
<b>Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)</b>	<b>12 611 715</b>	<b>16 079 602</b>	<b>18 938 491</b>	<b>17 648 695</b>	<b>9,76%</b>
<b>RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)</b>	<b>6 762 768</b>	<b>4 260 310</b>	<b>11 301 829</b>	<b>10 012 033</b>	<b>135,01%</b>
<b>RRI hors excédent capitalisé (sans cessions), hors revolving</b>	<b>2 768 040</b>	<b>4 260 310</b>	<b>11 301 829</b>	<b>10 012 033</b>	<b>135,01%</b>

Les **recettes d'investissement, hors excédent reporté**, s'élèvent à 10,01 M€ en 2021 contre 4,6 M€ en 2020 (**soit +135%**).

Les produits des cessions se prévoient en investissement (chap. 024) et se réalisent en fonctionnement (nature 775). Dans le chapitre ci-dessus consacré aux recettes de fonctionnement, sont indiquées les cessions effectuées par la commune en 2021.

Le **chapitre 10** est en baisse de **35,39 %** entre 2020 et 2021.

Du fait d'un résultat d'investissement positif en 2021 (1,8 M€), d'un reste à réaliser 2020 à reporter sur 2021 moindre (6,7 M€), le besoin de financement en investissement de la collectivité a baissé à 7,6 M€. Ce montant, inscrit au 1068, va être comblé par l'excédent de fonctionnement.

Hormis ce poste, le chapitre 10 est constitué des recettes du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA reçu en 2021 au titre de 2020 poursuit sa baisse, il diminue de 11,64 % (soit -106,9 k€) en lien avec la diminution des dépenses éligibles de 2020.

Ce chapitre est également constitué des recettes de la Taxe d'Aménagement, en voie d'extinction progressive du fait de son transfert à la Métropole. La recette de 4 k€ réalisée sur l'article 10226 concerne la taxe d'aménagement résultant d'autorisations d'urbanisme déposées préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Avec le transfert à la Métropole, ces recettes sont vouées à disparaître.

Le **chapitre 13** des subventions perçues affiche une très **forte hausse de 204,94 %** (soit +1,3 M€) pour atteindre 1,9 M€ en 2021.

Les subventions les plus représentatives reçues en 2021 sont :

- Un acompte reçu de la Région pour la réhabilitation du gymnase Voltaire dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine. Acompte de 883 k€ perçu en 2021 sur un total de subvention s'élevant à 1,1 M€. Aussi, pour la réhabilitation du gymnase Voltaire, la Ville a reçu un acompte de 240,7 k€ du Conseil Départemental en 2021



dans le cadre de la dotation territoriale, sur une subvention totale de 500 k€.

- Par ailleurs, pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier Champberton, une subvention de 763 k€ relative au PRIR a été attribuée par la Région et une subvention de 299 k€ a été accordée par l'ANRU. En 2021, au titre de ces deux subventions, la Ville a perçu des acomptes s'élevant à 229 k€.
- Pour l'installation de climatiseurs dans ses espaces petite enfance (E. Cotton, S. Allende et G. Péri), la Ville a perçu 156,6 k€ de subvention de la CAF.
- Concernant les réhabilitations des groupes scolaires Vaillant Couturier et Péri, la Ville a continué à percevoir des acomptes de subvention du Conseil Départemental et de la Préfecture (dans le cadre du DSIL) : 216,6 k€ perçus en 2021 sur un total de subventions pluriannuelles attendu à 1,07 M€.
- Quant aux travaux en cours à la résidence autonomie Pierre Sépard, une première avance de 120 k€ est réalisée en 2021, avance reçue de la Préfecture dans le cadre du DSIL. Le montant total attribué est de 400 k€.

L'évolution de **+204,20 %** du **chapitre 16** entre 2020 et 2021 s'explique par la mobilisation de 7 M€. Pour financer ses investissements, la Ville de Saint-Martin-d'Hères a souscrit un emprunt de 1,5 M€ à la Banque Postale, fléché spécifiquement sur la résidence autonomie Pierre Sépard, et un second emprunt de 5,5 M€ à la Caisse d'Épargne.

Dans la perspective de financer les investissements prévus par le budget, il est désormais nécessaire que la Ville recoure à l'emprunt d'une manière plus importante, l'excédent cumulé depuis 2012 (recette exceptionnelle de la vente de logements propriétés de la Ville) ayant été consommé pour les investissements passés.

Enfin, on note une diminution du **chapitre 27** de **-1,79 %**. Dans ce chapitre est comptabilisé le remboursement du capital de la dette de l'ex budget de l'eau, remboursement qui diminue très progressivement, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élevant à 682 k€.

## L'épargne et les ratios financiers

### Épargne et financement des investissements

	2019	2020	2021	Var moyenne annuelle 2019-2021	Var 2020-2021
Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions)	49 582 382	48 297 309	48 644 300	-0,95%	0,72%
Recette réelles de fonctionnement (hors provisions et cessions)	56 095 713	54 863 934	56 685 111	0,52%	3,32%
<b>Épargne brute (hors provisions et cessions)</b>	<b>6 513 331</b>	<b>6 566 625</b>	<b>8 040 811</b>	11,11%	22,45%
<b>Taux d'épargne brute (EB/RRF)</b>	<b>11,61%</b>	<b>11,97%</b>	<b>14,19%</b>	10,53%	18,52%
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>3 110 247</b>	<b>3 203 028</b>	<b>2 903 314</b>	-3,38%	-9,36%
<b>Épargne nette (hors provisions et cessions)</b>	<b>3 403 084</b>	<b>3 363 597</b>	<b>5 137 497</b>	22,87%	52,74%
Emprunts nouveaux (pour info)	0	2 300 000	7 000 000		204,35%
Encours de dette au 31/12	23 608 081	22 705 053	26 801 739	6,55%	18,04%
<b>Cap désendettement en années (encours dette/épargne brute)</b>	<b>3,62</b>	<b>3,46</b>	<b>3,33</b>	-4,10%	-3,60%
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	14 014 955	8 946 516	9 562 714	-17,40%	6,89%

L'épargne brute (appelée aussi "autofinancement brut) est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle conditionne sa capacité d'investissement. Elle résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors provisions et hors recettes de cession) et permet le remboursement du capital de la dette puis l'autofinancement des opérations d'investissement. En 2021, elle augmente de 1 474 k€ (soit +22,45 %).

Entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement (hors provisions, hors cessions) progressent plus fortement (+3,32%) que les dépenses réelles de fonctionnement (+0,72%)

Malgré la forte progression de l'épargne brute, Saint-Martin-d'Hères, pour palier à la consommation de son excédent cumulé et pour répondre aux besoins de financement de son investissement s'élevant à 17 568 028 € (dépenses réelles d'investissement 2021), a souscrit 7 000 000 € d'emprunt. Ce haut niveau d'épargne brute permet à la Ville de maintenir une bonne capacité de désendettement.

### Les amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement.

Son montant dépend du montant et de la nature des investissements effectués par la collectivité. Bien qu'il ne s'agisse que d'une dépense d'ordre qui constitue un virement vers la section d'investissement (et qui est donc comprise dans l'épargne), elle pèse sur la section de fonctionnement car la ville doit être en mesure de financer cette dépense sur ses fonds propres.

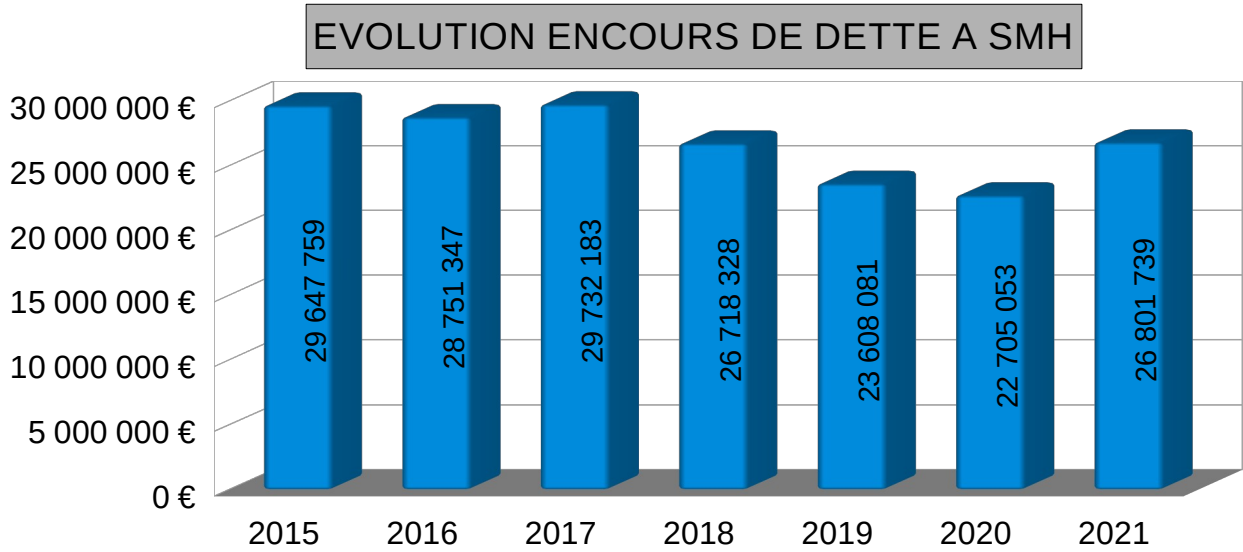
Le montant des amortissements en 2021 est de 1 853 277 € soit une très légère hausse de 0,8 % par rapport à 2020. Tout comme 2020, et en dépit de la crise sanitaire, la Ville de Saint-Martin-d'Hères a su maintenir un niveau d'investissement élevé.

Pour information notons que depuis 2019, tous les amortissements liés à l'attribution de compensation d'investissement (**compte 2046**) et aux opérations patrimoniales (**comptes 204**) sont neutralisés pour "soulager" le poids budgétaire de la section de fonctionnement (délibération n°8 du 18 déc. 2018 et n°9 du 17 déc. 2019). En appliquant cette règle comptable, la ville applique l'amortissement sur 1 an.



# La dette

## L'encours et l'annuité

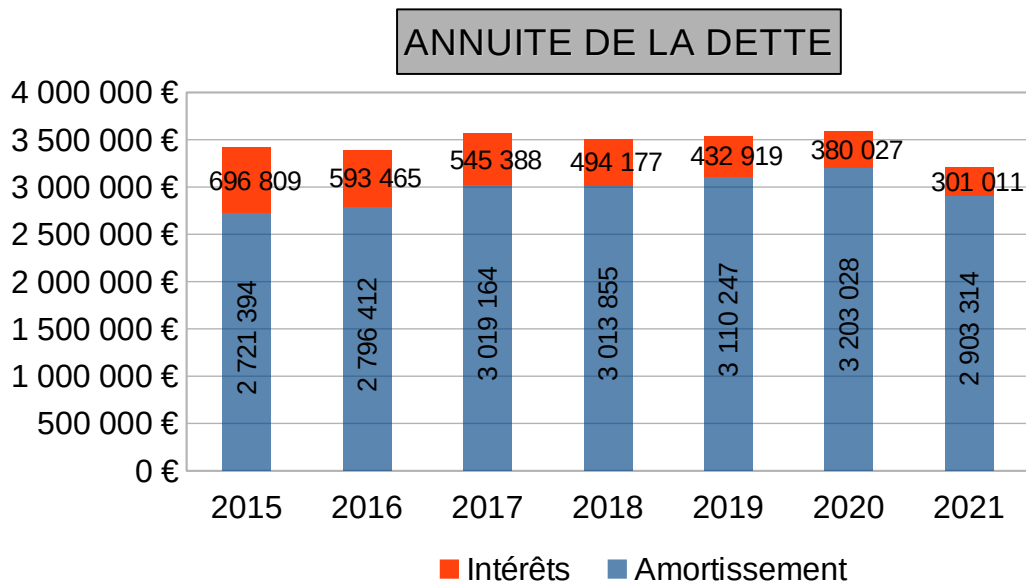


En 2021 la commune a contracté deux emprunts : un emprunt de 1,5 M€ auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,56 % et un de 5,5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,57 %.

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette est composé de 24 emprunts pour un capital restant dû de 26 801 739 € soit +18 % par rapport au CA 2020.

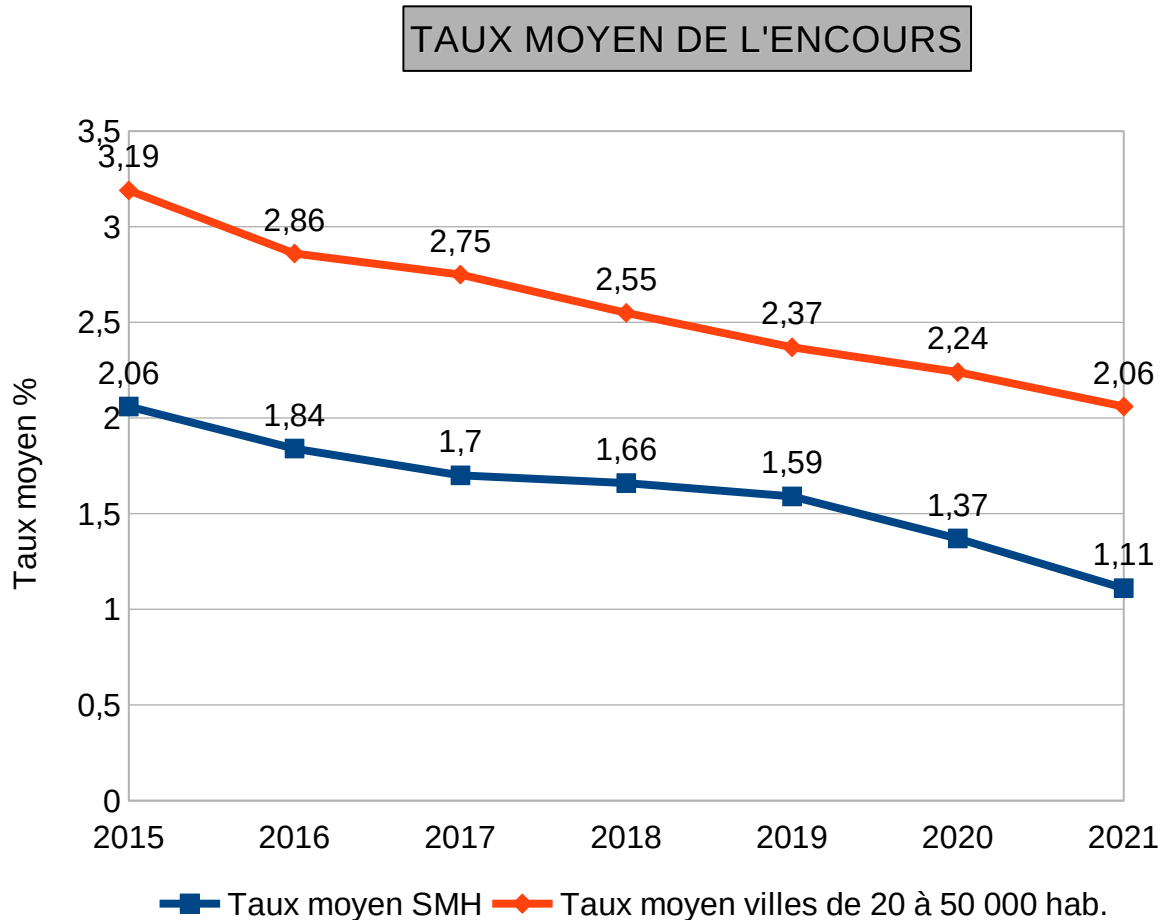
L'encours de dette est de 693 € par habitant (à comparer aux 1006 € par habitant pour la strate).

La qualité d'emprunts reste en catégorie 1A selon la "charte Gissler" ne présentant aucun risque.



Du fait du profil des emprunts en stock, l'annuité de la dette est en baisse de 37,8 K€ sur l'exercice 2021 par rapport à l'exercice 2020, s'élevant à 3,2 M€. En 2021, l'emprunt de 3 M€ souscrit au Crédit Agricole en 2001 s'est éteint.

### Taux moyen de l'encours et durée résiduelle



Le taux moyen de l'encours de dette de **1,11 %** au 31 décembre 2021 poursuit sa baisse (1,59 % en 2019, 1,37 % en 2020) et reste plus bas que celui du taux moyen des communes de plus de 20 000 habitants.

La durée de vie résiduelle est de **11 ans et 7 mois**. Elle est également plus courte que la durée résiduelle de la dette des communes et EPCI de la strate de + 20 000 hab qui est de 12,8 années

## Le budget annexe du cinéma

### Le fonctionnement réel du budget annexe du cinéma

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Charges à caractère général (chap 011)	130 640	68 982	144 882	86 607	25,55%
Charges de personnel (chap 012)	304 830	308 840	322 878	299 027	- 3,18%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 566	1 040	1 200	617	- 40,72%
Charges exceptionnelles (chap 67)	0	1	100	0,6	- 38,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>437 036</b>	<b>378 863</b>	<b>469 060</b>	<b>386 252</b>	<b>1,95%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Produits des services (chap 70)	93 409	36 764	83 716	42 668	16,06%
Dotations et participations (chap 74)	389 766	395 882	386 854	350 919	- 11,36%
<i>dont subvention du budget principal de la ville</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>353 000</i>	<i>300 000</i>	<i>- 14,29%</i>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	12 234	4 565	10 400	5 797	26,99%
Produits exceptionnels (chap 77)	25	180	20	206	14,09%
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>495 434</b>	<b>437 391</b>	<b>480 990</b>	<b>399 590</b>	<b>- 8,64%</b>
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville</b>	<b>145 434</b>	<b>87 391</b>	<b>127 990</b>	<b>99 590</b>	<b>13,96%</b>

Après une année 2020 très marquée par la pandémie, le cinéma a encore subi les décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire, mais surtout peine, comme l'ensemble du secteur, à retrouver le public de l'avant Covid. Les salles de cinéma ont réouvert le 19 mai 2021 après plus de neuf mois de fermeture. Pour Mon Ciné, il faut rajouter une fermeture de deux mois destinée aux travaux d'été.

#### Les dépenses

Le montant total des charges de fonctionnement (opérations réelles) a atteint 386,3 k€, repartant légèrement à la hausse par rapport à l'exercice 2020, en restant néanmoins loin du montant de 2019.

Le **chapitre 011** des charges à caractère général a progressé de 17,6 k€ (+25,55 %) entre 2020 et 2021. En 2021, Mon Ciné a pu maintenir le festival "Ecran Total", le festival "Trois p'tits pas au cinéma" et des cinés-débats. L'année 2021 a vu 6 projections en plein air contre 4 en 2020, augmentant les dépenses faites aux prestataires. 3 987 entrées (hors gratuits) de plus qu'en 2020 ont engendré une augmentation de la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) en 2021, la TSA correspondant en effet à 10,72% de chaque entrée.

Le **chapitre 012** du personnel a diminué de 9,8 k€ (-3,18%) entre 2020 et 2021. Cette réduction s'explique essentiellement par les jours de carence et les mois de demi-traitement de deux agents en maladie.

#### Les recettes

Après une hausse de fréquentation très prometteuse en juillet dans l'ensemble des salles françaises, l'instauration du pass sanitaire obligatoire le 21 juillet 2021 a fait chuter les entrées. Cependant, la fréquentation est repartie à la hausse en septembre bien que restante très inférieure à la moyenne des années pré-Covid. Ainsi, le **chapitre 70** du produit des services affiche une progression de 5,9 k€ (+16,06 %) entre 2020 et 2021. Côté entrées, il y a eu 29 736 entrées CNC et hors CNC (hors gratuits) en 2019, 10 536

en 2020 et 14 523 en 2021.

Du fait d'un besoin moindre d'équilibre du budget, la subvention de la Ville n'a été versée qu'à hauteur de 300 k€ (-50 k€ par rapport à 2019 et 2020). Les partenaires financiers (DRAC, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental, CNC, Europa cinémas, Fédération nationale du cinéma français) ont maintenu un niveau de subventions en 2021 quasi à la hauteur de celui de 2020 : le **chapitre 74** des dotations et participations a augmenté de 5 k€ (hors subvention de la Ville) en 2021 atteignant 50 919 euros. On retiendra en particulier deux aides exceptionnelles du CNC en 2021, dans le cadre de la contribution à la couverture des besoins en trésorerie, un soutien renforcé de 5 586 euros et un fonds de sauvegarde de 1 162 euros, et aussi une aide exceptionnelle de 4 860 euros d'Europa cinémas au titre d'un soutien "Covid 19".

### ***L'investissement réel du budget annexe du cinéma***

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Immobilisations incorporelles (chap 20)	650	0	1 817	0	0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	69 419	18 681	186 721	85 204	356,09%
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>70 069</b>	<b>18 681</b>	<b>188 533</b>	<b>85 204</b>	<b>356,09%</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	Budgété 2021	2021	Evolution 2020-2021
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	26 444	51 086	5 253	5 253	- 89,72%
<i>Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés</i>	26 444	51 086	5 253	5 253	- 89,72%
Subventions d'investissement (chap 13)	35 147	0	125 000	80 000	
Emprunts et dettes assimilées + cautions (chap 16)	0	0	0	0	- 100,00%
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>61 591</b>	<b>51 086</b>	<b>130 253</b>	<b>85 253</b>	<b>66,88%</b>

Les travaux d'investissements sont assez conséquents en 2021 et atteignent 85 k€. Dans le cadre de travaux de rénovation de Mon Ciné, ce sont principalement des travaux de changement de la chaîne sonore et de l'écran (30 k€), de l'installation de tissus tendus sur des panneaux fibres ou en remplacement de tissus existants (12 k€), de la fourniture et l'installation de trois porte-affiches (11,9 k€), de la fourniture, dépose et pose d'une verrière en profils aluminium vitrée (12 k€), ainsi que des travaux de peinture, de réfection des sols, d'éclairage (22,7 k€). On notera qu'une partie des travaux prévus en 2021 ont été décalés sur 2022, la réfection de l'éclairage de la salle par exemple.

Pour financer ces travaux, le budget Ville a versé une subvention de 80 k€ au budget annexe du cinéma.